

DESCRIPTIF – location panneaux

Le TCG exploite notamment le TC Genève-Champel, au 41, rte de Vessy. Il loue 20 emplacements publicitaires situés dans la halle principale qui comprend 5 courts. Les conditions de location sont exposées ci-après.

I. Dimensions et emplacements :

Les emplacements des panneaux sont indiqués sur le plan en annexe. Ils sont en aluminium et thermolaqués blancs, aux dimensions suivantes: 120cm (h) x 400cm (L). Les panneaux sont numérotés et sont loués à l'unité ou par deux; les couleurs identiques indiquent les emplacements précis.



II. Durée du contrat et montant de la location :

La période contractuelle débute au moment de la pose des panneaux, mais au plus tard 6 semaines après la signature du contrat. Pour des raisons comptables propres au TC Genève, les redevances des locations sont toutes alignées au 31 mars.

Il existe deux types de location:

- | | |
|---------------------|----------------------|
| <u>1 panneau</u> | <u>2 panneaux</u> |
| a) 1 an = 1'450CHF | b) 1 an = 2'400CHF |
| c) 3 ans = 1'200CHF | d) 3 ans = 2'000CHF |
| e) 5 ans = 1'100CHF | f) 5 ans = 1'800 CHF |

Dans tous les cas, le contrat sera reconduit tacitement d'année en année au prix fixé, sauf si le client opte pour une durée de contrat plus longue. Le délai de résiliation est de 6 mois avant échéance.



III. Réalisation du matériel publicitaire

La réalisation des panneaux est à la charge exclusive de la Société qui doit préalablement soumettre un projet au TCG.

Afin d'assurer une certaine uniformité, le TCG est en contact avec l'entreprise Loutan SA. La Société est néanmoins libre de mandater une autre entreprise de son choix, mais reste dans cette hypothèse, exclusivement responsable d'une exécution selon les règles de l'art.

Le TCG demeure propriétaire des panneaux qu'il enlèvera dès l'échéance du contrat.



IV. Installation et entretien des panneaux

Le TCG assure le montage et le démontage des panneaux qui doivent être prêts au moins deux semaines avant le début du contrat.

Par ailleurs, le TCG assure également l'entretien quotidien desdits panneaux afin d'en assurer la sécurité.

Le TCG n'est toutefois pas responsable d'une usure ou d'un défaut des panneaux.

Le TCG a contracté une assurance RC entreprises pour tout sinistre qui pourrait survenir en relation avec les panneaux.

Compte tenu du fait que les panneaux se trouvent à 420cm mètres du sol (290cm pour ceux du court no.5), leur visibilité est assurée en tout temps, le TCG s'engageant le cas échéant à écarter d'éventuels objets qui pourraient la gêner.

9

10

11

12

	Court no.5		

8
7

	Court no.4		

1
3
1
4

6
5

	Court no.3		

1
5
1
6

4
3

	Court no.2		

1
7
1
8

2
1

	Court no.1		

1
9
2
0

entrée

Restaurant + club-house

**Panneaux actuellement disponibles : 8 + 11 - 10+13
7 + 12 - 6+20**